



## 17ème législature

<b>Question N° : 314</b>	De <b>M. Hugo Prevost</b> ( La France insoumise - Nouveau Front Populaire - Isère )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >Financement des universités et offre de formations territoriale	<b>Analyse</b> > Financement des universités et offre de formations territoriale.
Question publiée au JO le : <b>08/10/2024</b> Question retirée le : <b>22/10/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Hugo Prevost appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le financement des universités. Un rapport de l'IGESR publié le 15 juillet 2024 dénonçait un manque d'investissement de minimum 393 millions d'euros en faveur de la réussite académique en première année. Le 25 septembre, Guillaume Gellé, président de France universités déclarait que « certaines universités devront faire le choix (...) de fermer leurs antennes universitaires » : ce sont pourtant 1/3 des étudiantes et étudiants qui y sont accueillis. Dans le même temps, la prédécesseure de M. le ministre dénonçait des coupes budgétaires importantes estimées à 300 millions d'euros notamment sur les mesures salariales compensées pour moitié en 2023 et en 2024. Il est du rôle de l'État de pouvoir asseoir une politique de formation permettant à chacun et chacune de poursuivre des études supérieures. Face à cette situation budgétaire incertaine, où des inconnues demeurent telles que l'augmentation ou non du CAS Pension et malgré l'autonomie des universités, il l'interroge sur la place des COMP dans un contexte d'austérité en matière de pilotage de l'offre de formation notamment dans sa couverture territoriale.